



DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

Atelier équipements publics induits Saint-Bonnet-de-Joux, le 6 juin 2015

Compte rendu

Introduction par Mme Corneloup, conseillère départementale, maire de sSt Bonnet de Joux et Mme Brevan
Atelier animé par Philippe Quévremont

Nota : pour des raisons de lisibilité ce compte rendu ne suit pas toujours la chronologie des prises de parole du public.

La première partie de la réunion a porté sur l'opportunité du projet de Center Parc et de l'investissement des collectivités locales dans les équipements publics destinés à le desservir. Les objections sur le projet portent sur

- Son opportunité dans un contexte de réchauffement climatique (le qualificatif de « crime contre l'humanité » a été évoqué). Partant de cette condamnation du projet lui même, les questions concernant sa faisabilité technique ont peu d'intérêt pour ces opposants. Partant d'une autre analyse, un participant a cité le cas de l'Allemagne qui trouve un équilibre entre écologie et économie ; il se réjouit que pour une fois un projet concerne le milieu rural.
- Plus tard dans la réunion sera soulignée la consommation d'eau d'un center Parc alors que le manque d'eau est une question vitale dans certains pays africains.
- Des cas précédents de financements publics apportés à des entreprises qui ont échoué, n'ont pas tenu leurs engagements ou sont parties ont été également mentionnés. Est également évoqué l'impact sur les subventions aux associations de la mobilisation de fonds départementaux pour ce projet.

Pour M Genet, vice président du Conseil départemental, la demande de Pierre et Vacances de disposer des infrastructures nécessaires à son installation est « classique ». Il rappelle que la collectivité peut investir pour soutenir le développement économique. Concernant les aspects techniques, le département s'est appuyé sur l'Agence technique départementale, sa compétence propre se limitant à la voirie départementale, les autres réseaux relevant d'autres organismes publics ou privés.

Le protocole d'accord signé avec Pierre et Vacances prévoit qu'à l'exception des travaux routiers, les infrastructures nécessaires à la desserte du Center Parc sont financés pour l'essentiel par les achats de services auxquels s'engage Pierre et Vacances, le département s'engageant à apporter si nécessaire aux gestionnaires des différents réseaux une subvention d'équilibre d'un montant maximum global de 5M€.

Les études ne sont pas encore achevées. Elles sont au stade de l'étude de faisabilité. Aucun des travaux n'est engagé et le débat public peut permettre de réorienter certaines dispositions envisagées actuellement.

L'alimentation en eau

M Didier Maniere, Conseil départemental, intervenant en appui du syndicat de l'Arconce et du syndicat du Charolais :

Les besoins en eau du CenterParc se situent entre 435 et 491m³/jour.

Il est par ailleurs nécessaire de disposer d'un stockage de sécurité de 800 m³.

Plusieurs hypothèses ont été examinées : le recours au syndicat de la Guye relativement proche mais dont les ressources en eau sont insuffisantes, l'alimentation à partir de la CUCM trop compliquée parce que nécessitant deux achats d'eaux successifs. C'est le recours au SIE de l'Arconce qui fait partie du SAE du Charolais qui lui fournit la majeure partie de sa production (le reste étant assuré par une station au niveau de Viry mais qui ne dessert pas le Rousset) qui apparaît comme la solution la plus favorable.

Les travaux nécessaires :

Le point de livraison de l'eau se trouverait le long de la RD 103 et la sécurisation se ferait à partir du réseau de la Guiche.

- SIE Arconce : 250 m de renforcement dans le bourg de la Guiche et 1700 m d'extension à partir du réseau de la Guiche
- Création d'un réservoir de 800 m³
- SAE du Charolais : renforcement de la station de reprise de Vaisvre et renouvellement de 13,7 km de conduite réalisé dans le cadre du plan pluriannuel de rénovation qui serait accéléré (réalisation en 4 ans au lieu de 6).

Impacts :

- L'impact visuel du réservoir semi enterré serait minime. Pas d'impact sonore.
- Ces travaux permettraient d'améliorer la desserte de la Guiche et du Rousset, ils permettraient une réduction importante des pertes d'eau dues à la vétusté du réseau actuel
- Par rapport à la ressource : la capacité disponible des deux sites est de 11000 m³/jour avec un taux d'utilisation moyen de 60% : la consommation du Center parc représenterait 6% de la capacité.

Coûts :

- SIE Arconce, 1,3 M€ HT
- SAE Charolais 2,97 M€HT (dont des opérations prévues dans le plan pluriannuel et accélérées)

Coût du service :

- Pas d'impact sur le prix de vente de l'eau à l'utilisateur dont les tarifs suivront à l'inflation (le taux d'évolution des 4 ou 5 dernières années a été de 2,5% HT hors redevances).

Financement :

- La part fixe payée par Pierre et Vacances couvrirait l'investissement du SIE Arconce, la part variable serait la même pour Center Parc que pour les autres usagers. Pierre et Vacances précise que dans l'état actuel du dossier, 10% des coûts d'adduction d'eau ne seraient pas couverts par des recettes et pourraient faire l'objet d'une subvention du Conseil départemental dans le cadre de l'accord général figurant dans le protocole signé en 2014.
- Afin de garantir le remboursement des emprunts, Pierre et Vacances s'engage à acheter un minimum de 127 00 m³/an d'eau au syndicat de l'Arconce
- Le syndicat de l'Arconce pourrait bénéficier d'une subvention de 130 000€.

M Jean Bernard Deschamp, président du SIE Arconce précise que c'est son syndicat qui doit réaliser tous les travaux afférant au Center Parc et ajoute que ses délégués syndicaux sont en majorité favorables au projet. M Vincent De la Celle président du SAE du Charolais confirme le rôle de distributeur « primaire » à partir de 80 km de grosses canalisations alimentant trois syndicats qui représentent 2000 km de canalisations de moins gros diamètre.

Avant d'aborder des questions plus précises, ACE Arconce proteste sur le retard apporté aux réponses aux questions et rappelle avec insistance les demandes de communication d'études non satisfaites qui ont été faites à Pierre et Vacances dès l'ouverture du débat.

Débat :

Les questions ou prises de position ont porté sur le financement de ces travaux, sur le prix de l'eau, le renouvellement des eaux de piscine et les situations de sécheresse.

Le financement :

Pour certains, le financement par la collectivité de l'adduction d'eau pour desservir Center Parc est contraire au principe d'égalité de l'utilisateur devant le service public. Ils considèrent que ces travaux devraient être financés par le promoteur du projet, ces travaux n'ayant pas d'impact significatif sur le reste du réseau (les fuites sont générales). Les opposants au financement public de ces travaux considèrent qu'ils se feront au détriment de l'entretien des réseaux actuels dont beaucoup sont encore en amiante ciment.

Le prix de l'eau

A une intervention relevant que l'augmentation du prix de l'eau de 2,5% est supérieure à l'inflation, le président du SAE de l'Arconce explique ce taux par la densité très faible d'abonnés (10 au km²) avec une consommation moyenne de 100m³/an par abonné. Le prix du m³ rapporte 1€ au syndicat ce qui ne permet pas de couvrir les coûts de renouvellement des canalisations.

Le renouvellement des eaux de piscine

Un intervenant s'inquiète du gaspillage d'eau que représenterait la vidange quotidienne des piscines et si tel n'était pas le cas, du traitement de cette eau si elle fonctionnait en circuit fermé.

Réponse de Pierre et Vacances : Les piscines sont vidées deux fois par an conformément à la législation. Par ailleurs, l'eau est renouvelée chaque jour à hauteur de 30l minimum par baigneur. Une partie de l'eau contenue dans les bassins extérieurs serait stockée la nuit dans des bassins souterrains pour éviter les pertes de chaleur. Enfin l'eau fait l'objet de mesures de filtration, de traitement et de désinfection conformément à la réglementation.

Les périodes de sécheresse :

Les deux présidents des syndicats d'adduction d'eau précisent que l'alimentation en eau potable pour la population est prioritaire et que la ressource pompée dans la nappe alluviale de la Loire est suffisante même en cas de sécheresse sévère. Par ailleurs, Pierre et Vacances précise que le Center Parc respecterait comme les autres usagers les restrictions imposées par les « arrêtés sécheresse ». Il consomme peu d'eau d'arrosage et celle-ci provient de la récupération des eaux de pluie et des eaux grises. En cas d'interdiction de remplir les piscines, le Center Parc pourrait être amené à réduire l'ouverture des bassins et consentirait alors des efforts commerciaux vis à vis de ses résidents.

L'assainissement

M Stéphane Bernon Conseil départemental :

Les rejets correspondent à 90% de l'eau potable consommée soit 392 à 442 m³/jour et un volume annuel minimum de l'ordre de 114 300m³

Marizy rejette aujourd'hui autour de 45 m³/jour. L'arrivée du Center Parc conduirait à dimensionner les besoins d'épuration sur la base de 3 300 équivalents habitants : 300 pour Marizy, 3 000 pour Center Parc.

Plusieurs hypothèses ont été examinées :

- Création d'une station dédiée à Center Parc avec rejet dans la Recorne qui est un très petit cours d'eau ou rejet dans l'Arconce via une canalisation le long de la route départementale
- Marizy envisageait jusqu'ici de raccorder le hameau du Pont au réseau collectif du bourg et donc à l'actuelle station de lagunage. Mais la capacité de la lagune ne peut plus accepter de pollution supplémentaire ; Le Center Parc est donc une opportunité pour créer une station d'épuration permettant de desservir le Pont et d'améliorer l'assainissement de Marizy. Cette station se situerait en aval de la commune.
- Le maître d'ouvrage serait la commune de Marizy.
- Les travaux : 2,5 km de canalisations gravitaires, deux fois 500 m de canalisations sous pression pour les pompes et la création d'une station de 3 300 équivalents habitants de type boues activées ;
- Le coût est estimé à 2,7 M€HT dont 1,7 M€ pour la station. Il serait financé par un emprunt de 1,6 M€ et une subvention de 1,1 M€.

Les questions ou prises de position ont porté sur le financement, sur l'évolution de la redevance, sur les aléas liés à la fréquentation du Center Parc, sur la qualité des eaux rejetées dans l'Arconce et sur le traitement des boues issues de la station.

Une question préalable a concerné la consommation d'eau par les résidents du Center Parc qu'un intervenant estime à 500 l/jour. Cette estimation est inexacte selon Pierre et Vacances : les 400 cottages doivent accueillir 2000 personnes qui consomment en moyenne 210 l/jour et par résident, la différence avec la consommation d'un habitant d'un village étant liée à la piscine.

La demande de communication des études ayant présidé à la modélisation du système d'assainissement ainsi que celles concernant les impacts des rejets sur l'Arconce et les moyens de les limiter a été renouvelée.

M Rey maire de Marizy apporte des réponses aux questions posées:

- Le diamètre du réseau collectif de Marizy est suffisant pour absorber les effluents du Center Parc.
- La redevance que paierait Center parc serait d'environ 135 000 €/an (chiffre pouvant évoluer en fonction des taux d'intérêt des emprunts et des résultats des appels d'offre). Le montage financier du dossier est analogue à celui de l'eau potable : la part fixe qui serait financée par Pierre et Vacances permettrait de couvrir les frais d'investissement, les frais financiers et une partie des charges d'exploitation qui ne serait pas couverte par la part variable. Le minimum d'effluents sur lequel s'engage Center Parc serait de l'ordre de 115 000 m3. Il n'y aurait donc pas d'impact sur la redevance payée par les usagers actuels.

- Les risques d'une fréquentation du Center Parc très en deçà des prévisions :
Si la charge de pollution est inférieure de 40% à ce qui a été prévu, il y aura des problèmes de fonctionnement et des problèmes financiers : les coûts de fonctionnement et les charges d'amortissement resteront les mêmes. C'est une hypothèse mais il faut relativiser sa gravité : l'engagement de consommation minimale d'eau vu précédemment se répercuterait sur la partie assainissement et conduirait à des flux garantis de 115 000 m3/an.

Un agriculteur s'inquiète de la pollution de l'Arconce : l'eau rejetée même épurée n'est pas potable et les contrôles sanitaires ne prennent pas tout en compte et notamment les pesticides. Le débit de l'Arconce est très faible et il serait multiplié par 10. Pour cet intervenant, toute l'eau en aval serait polluée et même pas potable pour les vaches. M Rey fait état de la création d'une zone tampon végétalisée. Par ailleurs le rejet des eaux dans l'Arconce n'entraînerait pas de risques d'inondation. L'eau des piscines lorsqu'elles seront vidangées ne rejoindrait pas le réseau d'assainissement.

Cette question sur l'assainissement se conclut par un débat sur les politiques d'aménagement du territoire :

- une protestation d'une partie du public sur la priorité qui serait donnée au Center parcau détriment d'autres projets d'assainissement. Pour un intervenant la commune de Marizy n'a aucun besoin d'une station d'épuration.
- En réponse à ce grief, M Genet, vice-président du Conseil départemental fait valoir que ce projet peut contribuer à rétablir un équilibre de développement entre l'est et l'ouest du département, qui se développe plus difficilement. Une politique d'aménagement des territoires est nécessairement volontariste : elle mobilise des crédits publics pour aider ces territoires où les investissements viennent moins spontanément.

Alimentation en électricité

M Damien Garnier, directeur territorial ERDF accompagné de M. Pierre André

La puissance demandée par Pierre et Vacances est de 1,3 MW pour les cottages et 2 MW pour les équipements dont la piscine à laquelle s'ajoutent 2MW de sécurité ; La consommation estimée est de 4 750 000 kWh.

Le raccordement au réseau 20 000 volts se ferait à partir de St Vallier par la pose d'un câble souterrain l'installation de secours se raccorderait à un réseau beaucoup plus proche (2,4 km de câbles) mais qui ne supporterait pas la puissance totale demandée.

Impacts :

- pas d'implantation de poteau la ligne étant enterrée
- la ligne étant sur le domaine public, elle pourrait être utilisée en fonction des besoins qu'il pourrait y avoir le long de son parcours.

Les coûts :

- estimation actuelle 543 000 €
dont alimentation de secours 146 000€

Le financement :

- subvention du Conseil départemental : 434 000€
- commune 108 600 €.

Alimentation en gaz

M Jean Pierre Farah vice président du syndicat départemental d'énergie de Saône et Loire

Les besoins en gaz de Center Parc ne sont pas encore totalement finalisés d'où trois hypothèses :

- Cottages et équipements sont alimentés en gaz (pas de chaufferie bois ni site de méthanisation) besoin de 19,5 gigawatt par an auxquels s'ajouteraient les consommations de la commune du Rousset
- Seule l'alimentation de secours de la piscine et les cottages seraient desservis en gaz : 8,8 gigawatt par an
- Seuls les cottages seraient alimentés : 2,7 gigawatt par an

Trois solutions d'alimentation :

- par Pouilloux, 8,5 km de canalisations qui desserviraient Pouilloux, Saint Romain sous Gourdon, Marizy et le Rousset . Le coût de ces travaux ne peuvent être amortis que dans le cas des deux premières hypothèses de consommation du Center parc (il y a très peu d'habitants sur le tracé)
- par Charolles 21 km de canalisations qui alimenteraient Saint Bonnet, La Guiche et le Rousset ; cette solution aurait un coût d'amortissement beaucoup plus élevé que la précédente en raison de la longueur des canalisations qui n'est pas compensée par le plus grand nombre de ménages desservis et cette solution présente des impacts lourds en phase travaux
 - desserte par un réseau indépendant propane à partir d'une citerne de stockage et 2500 m de canalisations pour desservir le Rousset. Cette solution ne convient que si l'on ne dessert en gaz que les cottages ; elle a des impacts importants : alimentation par camion et nécessité de trouver une parcelle pour le stockage.

La desserte par Pouilloux semble économiquement faisable à la condition que les consommations couvrent les dépenses : coût d'investissement : 1,4 M€HT

L'investissement en cas de recours au gaz propane est de 370 000 €

Le financement :

Normalement cela doit s'autofinancer. Si ce n'est pas le cas il faut solliciter des participations des collectivités pour amener les réseaux au niveau de la rentabilité.

Le financement n'est néanmoins pas le seul problème pour M Farah qui considère que 21 km de canalisations pour peu de consommation n'ont pas d'intérêt. Dans ce cas il faudrait recourir à la solution propane.

Débat général sur le gaz et l'électricité:

- A une question concernant la centrale de production d'électricité de Lucy : selon ERDF, l'équilibre production consommation est organisé entre le réseau de transport d'électricité (RTE) et le réseau de distribution (ERDF) et non au niveau local. La centrale de Lucy va être démantelée et la zone concernée sera réoccupée après dépollution.
- Pour un intervenant, la desserte en gaz est un élément d'aménagement du territoire et à ce titre le gaz pourrait desservir Saint Bonnet et la Guiche. Une réflexion élargissant la question de la desserte du Center Parc à des communes qui pourraient être alimentées dans des conditions économiques raisonnables peut être envisagée.

Routes départementales

Cyril Bourgeois Conseil départemental.

Les accès : l'autoroute A6 connectée à la branche nord de la RCEA (RN 80) à la hauteur de Chalon et à la branche sud (RN 79) à la hauteur de Mâcon. Ces deux branches sont reliées par la RD 980 (Montceau Cluny) qui donne accès à la RD 33 desservant le Rousset (4 km)

Les trafics prévus sont de l'ordre de 1400 véhicules par jour (les vendredis et lundis jours d'arrivées et de départ au Center parc .

Les travaux : élargissement à 6 m de la RD 33 sur 4 km et un tourne à gauche vers l'entrée du parc. : trois hypothèses de desserte depuis la RD33 :

- un barreau neuf de 300 m (fort impact écologique)
- élargissement de la voie communale ; cette hypothèse suppose la destruction d'un garage
- un barreau neuf de 420 m mais posant des problèmes de sécurité (raccordement dans un virage, impact écologique, terrassements).

La solution de l'élargissement de la voie communale serait retenue.

Débat :

Selon certains participants les hypothèses d'accès sont fausses car les GPS indiquent un trajet par le hameau de Noireux lorsqu'on arrive au pied de Mont St Vincent. Pierre et Vacances faisant état de son expérience en Moselle précise qu'il est possible de discuter avec les opérateurs des systèmes GPS pour éviter que ces derniers ne renvoient les usagers sur des routes qui seraient inadaptées.

Un scepticisme sur les hypothèses de trafic : comment sont elles établies ? Les chiffres de fréquentation attendues par Pierre et vacances ne suffisent pas. Quid des flux liés aux employés et aux livraisons ?

Quid d'une étude d'impact sur la circulation dans Marizy ?

Internet et téléphone

Jean Michel Martin Conseil départemental

Internet :

Les demandes de Pierre et Vacances : une desserte du site avec 24 brins de fibre optique et 56 paires de cuivre. Les fibres optiques ne sont pas activées ; Plusieurs hypothèses :

- raccordement au réseau exploité par COVAGE entre Paray le Monial et Le Creusot coût 640 000 €
- raccordement au central téléphonique de la Guiche opticalisé mais avec un seul opérateur Orange

Coût à la charge du département 150 000 €, les frais de raccordement étant à la charge de Pierre et vacances ;

- l'impact : le volume d'abonnement peut permettre la venue d'autre opérateurs desservant le Center parc et la population locale.

La téléphonie mobile

Pierre et Vacances demande une couverture 3G ou 4G pour les quatre opérateurs. Le coût d'un pylône est de l'ordre de 80 000 €.

Débat :

- Quid d'une amélioration de la desserte locale par l'ADSL ?
L'ADSL est une technologie développée sur le réseau cuivre Orange. Le projet n'aurait aucun impact sur ce réseau. La couverture complète du département en fibre optique est prévue dans le schéma d'aménagement numérique voté par le département pour les 7 ans à venir ;
- La médiocrité de la desserte en téléphonie mobile : l'implantation d'un pylône pour la couverture mobile du Center parc peut-elle améliorer la desserte de La Guiche du Rousset et de Marizy ? Cela dépendra de l'implantation du pylône qui n'est pas actuellement définie et c'est un point de vigilance lorsque l'étude sera plus engagée. Le département s'attachera à examiner les points noirs aux alentours du Center parc qui pourraient être traités par les travaux qui seraient liés à l'aménagement du site au titre de l'aménagement du territoire.